



SFA-CGC

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL

Le vendredi 16 septembre 2022, s'est tenu un conseil syndical durant lequel, ont été traités les sujets suivants.

Dans la matinée, nous avons donné des explications sur :

- Le sondage pour une évolution du système de notation d'inspection et de l'avancement;
- La revalorisation du point d'indice;
- Le reclassement des instituteurs en catégorie A et leur passage du 9ème échelon catégorie B au 6ème catégorie A. Nous allons demander aux enseignants concernés d'envoyer un courrier type pour soutenir nos propositions;
- Une présentation succincte de la formation en constellations qui devrait être mise en place en 2023;
- Le compte-rendu du groupe de travail Enseignement avec le gouvernement et les employeurs.

Puis les mandatés ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Les relations entre directions d'écoles et employeurs;
- Les attendus et remarques sur le plan de formation;
- Les difficultés dans la pratique de classe quotidienne.

Suite à ce travail, chaque groupe a établi un compte-rendu. La synthèse de chaque groupe nous permet de faire remonter les différentes problématiques aux institutions concernées.

N'hésitez pas à demander à votre mandaté dans l'école de vous faire un compte-rendu de ce conseil syndical ou contactez-nous si vous n'avez pas de mandaté.

TOURNEES SYNDICALES

Voici un point sur nos tournées syndicales !

Tout d'abord Merci aux équipes pédagogiques pour l'accueil réservé au syndicat et les échanges constructifs.

Jusqu'à aujourd'hui, ce sont 63 écoles visitées et près de 400 enseignants rencontrés sur toute la Nouvelle-Calédonie.

Nous continuons nos tournées et serons bientôt dans vos écoles !

INFO +

Calendrier

CAP de mouvement :

- Mouvement des directeurs et des enseignants titulaires : fin novembre 2022;
- Mouvement des sortants : début décembre 2022;

CAP Listes d'aptitude Normale et Hors classe : début décembre 2022.

Les dates de ces commissions ne nous ont pas encore été communiquées, nous vous le ferons savoir dès que possible.

CAP d'avancement

La CAP d'avancement d'échelons pour les instituteurs et les professeurs des écoles a eu lieu le 8 septembre 2022. Lors de la préparation de cette CAP, nous avons décelé plusieurs erreurs de la DRHPNC qui ont nécessité diverses rectifications. Pour certains échelons, cela nécessitera une nouvelle CAP sans porter préjudice à l'avancement des échelons concernés.

En général, nous sommes présents pour appeler et informer nos adhérents.

Nous restons disponibles pour répondre aux interrogations de tous les enseignants qui souhaitent nous contacter.

RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

Suite aux remontées de terrain des tournées syndicales et du conseil syndical, nous avons demandé plusieurs rendez-vous aux institutions.

Nous avons déjà été reçus par :

- le cabinet de Mme Champmoreau,
- la DENC,
- Mr Brial et Mme Barbier de la Province Sud.

Les échanges ont porté sur les thèmes suivants :

- Communication générale des employeurs auprès des écoles et des enseignants et Gestion des crises et des problématiques par les employeurs;
- Préoccupations et questionnements des enseignants du 1er degré suite aux remontées du terrain :
 - Nombre d'élèves par classe inégalitaire et parfois trop élevé;
 - Augmentation significative de prise en charge d'élèves à BEP et/ou avec un taux d'handicap déclaré ;
 - Programmes scolaires trop denses et à remanier;
 - Manque de communication et de compréhension des conditions d'enseignement de la part des parents, de la hiérarchie, des DRH et des institutions : Pression sociale, dévalorisation du métier et incivilités croissantes ;
 - Lourdeurs administratives et manque de coordination entre institutions pour les délais d'exécution et les projets ;
 - Un plan de formation initiale et continue ne correspondant pas aux attentes et besoins du terrain ;
 - Disparités entre circonscriptions.
- Éclaircissements sur le texte des ACDP concernant les suppléants du 1er degré;
- Propositions de l'UT CFE-CGC au groupe de travail Enseignement avec la DRHFPNC sur plusieurs délibérations afin de faire évoluer notre statut.

Les mairies de Nouméa et Dumbéa nous ont aussi reçus concernant les marchés de fournitures scolaires.

PERMANENCE VACANCES D'OCTOBRE

Durant les vacances scolaires d'Octobre, nous faisons une permanence seulement durant la première semaine de vacances sur rendez-vous.

Merci de nous contacter rapidement si vous désirez prendre RDV.

INFO +

Répartition des niveaux de classe

Nous avons beaucoup de questions concernant les modalités de répartition des niveaux de classe entre enseignants en fin d'année pour la rentrée de l'année N+1.

Il n'y a pas de texte officiel régissant la prise de décision. Le critère de l'ancienneté d'un enseignant dans l'école est une simple habitude.

Dans la circulaire du mouvement 2023, les employeurs et la DENC rappellent que : "pour l'ensemble des écoles, conformément aux recommandations de la DENC, l'organisation du service et notamment leur affectation sur un niveau de classe de l'école ou une école d'un même groupe scolaire se fait au regard de la qualité du service rendu aux élèves. Aucun enseignant ne peut prétendre disposer d'une priorité sur un niveau de classe sauf à justifier cette priorité par une compétence particulière. Par conséquent, les derniers enseignants arrivés dans une école ont les mêmes droits que leurs collègues plus anciens dans l'attribution des classes".

Ces décisions d'attribution devraient, donc, se décider et être actées en concertation au sein des équipes en conseil des maîtres sous la conduite de la direction d'école. En cas de désaccord, l'inspection est généralement décisionnaire au regard de la qualité du service rendu aux élèves.

ELECTION MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Vote électronique ou par correspondance sur demande du 26 septembre au 18 novembre 2022 pour le renouvellement de l'Assemblée générale de la MDF.

Depuis le lundi 26 septembre 2022, le scrutin pour le renouvellement de l'assemblée générale de la MDF est ouvert à tous les adhérents et donc à tous les enseignants du primaire public titulaires et stagiaires de la fonction publique de N-C.

Cette année, le vote se déroule en ligne. Grâce à vos identifiants reçus par mail ou par courrier postal, rendez-vous sur la plateforme indépendante et sécurisée de la MDF pour voter : www.mdf.webvote.fr.

N'attendez pas, votez dès que possible !

Un problème pour effectuer votre vote ?

- Appelez la cellule d'assistance au numéro vert suivant : 05 00 06
- Consultez le tutoriel que nous mettons en pièce jointe

Remarque : si vous avez à saisir votre numéro de CAFAT, il faut mettre un zéro devant.

L'UT CFE-CGC présente une liste dans chaque province. Vous pouvez lire notre profession de foi en pièce jointe.

**Pour une mutuelle des fonctionnaires juste et équitable,
VOTEZ et FAITES VOTER POUR L'UT CFE-CGC !**

SONDAGE POUR UNE EVOLUTION DU SYSTEME DE NOTATION ET D'AVANCEMENT

Merci à ceux qui ont déjà répondu au sondage. Nous avons encore besoin d'au moins 300 votes pour que le sondage soit significatif !

Donnez votre avis !

Dans le système actuel, les enseignants du premier degré sont soumis à un avancement différencié (Grand choix, Petit choix, Ancienneté) lié à leur note d'inspection. Un barème permet de classer les enseignants lors de la commission (CAP) d'avancement qui se tient une fois par an. Pour calculer ce barème, la Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique de la N-C prend en compte la note d'inspection et les années d'ancienneté.

Lors de notre dernier conseil syndical et nos tournées dans les écoles, les enseignants et nos mandatés ont souhaité que ce système de notation lié à l'avancement devrait évoluer. Il génère des inégalités et ne correspond plus aux attentes des enseignants.

Soyez nombreux pour donner votre avis, voici le lien :

<https://fr.surveymonkey.com/r/D7WC8FR>

INFO +

Conseil des maîtres

La délibération n°127 du 13 janvier 2021 portant organisation de l'Enseignement Primaire de la N-C régit le nombre et les objectifs des conseil des maîtres.

A l'article 13, il est écrit : **"Le conseil des maîtres de l'école se réunit au moins une fois entre chaque période de vacances scolaires et chaque fois que la moitié de ses membres en fait la demande. Il se tient en dehors des heures d'enseignement dues aux élèves. Il donne son avis sur l'organisation du service qui est ensuite arrêtée par la direction de l'école, ainsi que sur l'ensemble des sujets concernant la vie de l'école."**

Au-delà d'un conseil des maîtres par période, il ne peut, donc, s'en tenir d'autres que si plus de la moitié de l'équipe est d'accord. Si c'est le cas, toute l'équipe est présente.

De plus, l'article 27 précise que **"Un relevé de conclusions de chacun des conseils prévus aux sections 3 à 6 est établi par la direction de l'école, transmis pour validation aux membres des conseils, conservé à l'école et transmis à l'inspecteur d'autorité pédagogique et à la direction de l'éducation ou de l'enseignement de la province concernée."**

Un compte-rendu écrit de chaque conseil doit, donc, être établi, puis validé et signé par chaque membre de l'équipe. Il peut donc être demandé de modifier le compte-rendu s'il ne reflète pas les propos tenus et les décisions prises lors du conseil des maîtres avant signature.



SECTEUR ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Cédrik SANGARNE, Sergino MALTOCK
et Larissa THONON

Larissa : (687) 700 352 / Cédrik : (687) 82 74 30
Sergino : (687) 82 36 81



Mail : enseignement-primaire@utcfecgc.nc



Complexe Commerciale LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawe PK6
BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX
(687) 41.03.00 - FAX : (687) 41.03.10